

21
& 22
OCT.
2021

DIALOGISME ET FONCTION JURIDICTIONNELLE

AMPHI ARO6 - FACULTÉ DSEG DE NANCY

JEUDI 21 OCTOBRE 2021

14h00 Allocutions d'ouverture

Fabrice GARTNER, Doyen de la Faculté de Droit, Sciences Économiques et Gestion de Nancy, Professeur de droit public, Université de Lorraine / IRENEE
Christophe FARDET, Directeur de l'IRENEE, Professeur de droit public, Université de Lorraine / IRENEE

14h30 Propos introductifs

Marie ROTA et Johanna NOËL, Maîtresses de conférences en droit public, Université de Lorraine / IRENEE

DIALOGISME ET / OU DIALOGUE JURIDICTIONNEL ?

Présidence de séance : **Pascaline MOTSCH**, Maîtresse de conférences en droit public, Université de Cergy-Pontoise / CPJP

15h00 Dialogue et / ou dialogisme - le point de vue du linguiste

Aleksandra NOWAKOWSKA, Maîtresse de conférences HDR en sciences du langage, Université Paul Valéry - Montpellier III / Praxiling

15h20 Le dialogisme, un concept pour penser la fonction juridictionnelle ?

Frédéric GÉA, Professeur de droit privé, Université de Lorraine / IFG

15h40 Débats

15h55 Pause

16h10 Dialogisme et mondialisation des juges

Julie ALLARD, Philosophe et chercheuse qualifiée honoraire du FNRS et professeure de philosophie, Université Libre de Bruxelles / Centre Perelman de philosophie du droit

16h30 Le discours du juge, un produit culturel

Fanny MALHIÈRE, Maîtresse de conférences en droit public, Université de Bourgogne / CREDIMI

VENDREDI 22 OCTOBRE 2021

9h30 Accueil des participants

DIFFÉRENTES VOIX INCLUES DANS LE DISCOURS DU JUGE - TABLES RONDES -

10h00 La voix du justiciable et de ses représentants

- **Danièle LOCHAK**, Professeure émérite de droit public, Université-Paris-Nanterre / CREDOF
- **Maria FARTUNOVA**, Maîtresse de conférences en droit public, Université de Lorraine / IRENEE
- **Sylvie FAVIER**, Présidente de la CAA de Nancy, Conseillère d'État

11h15 Pause

11h30 La voix du Politique

- **Audrey BACHERT**, Maîtresse de conférences en droit public, Université de Lorraine / IRENEE
- **Florian SAVONITTO**, Maître de conférences en droit public, Université de Paul Valéry-Montpellier 3 / CERCLE
- **Gildas RENOUE**, Maître de conférences en science politique, Université de Lorraine / IRENEE

12h45 Déjeuner

14h30 La voix des acteurs juridiques

- **Guillaume PRESSÉ**, Doctorant en droit public, Université de Lorraine / IRENEE
- **Johanna NOËL**, Maîtresse de conférences en droit public, Université de Lorraine / IRENEE
- **Marie ROTA**, Maîtresse de conférences en droit public, Université de Lorraine / IRENEE

15h45 Débats

16h00 Pause

16h30 Conclusions

Jacques CHEVALLIER, Professeur émérite en droit public, Université de Paris 2 Panthéon-Assas / CERSA



Connexion WIFI Université de Lorraine
Identifiant : irenee2110 / Mot de passe : RJTDYQ5m

21
& 22
OCT.
2021

DIALOGISME ET FONCTION JURIDICTIONNELLE

AMPHI AR06 - FACULTÉ DSEG DE NANCY



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



INSTITUT DE RECHERCHES
SUR L'ÉVOLUTION DE LA NATION
ET DE L'ÉTAT

On ne compte plus les journées d'études et les colloques qui ont pris le parti d'examiner l'existence d'un dialogue juridique (entre les juges, entre le juge et la doctrine etc.). Si le dialogue semble désormais un instrument d'analyse qui s'épuise, rien de tel ne peut être dit au regard du concept de dialogisme. Le dialogisme est au contraire très peu connu des juristes et il permettrait de renouveler les analyses relatives au langage juridique et en particulier, celles qui concernent le discours juridictionnel.

Le dialogisme peut se définir selon le Professeur Sophie Moirand par l'idée que « tout énoncé entretient [des relations] avec les énoncés produits antérieurement ainsi qu'avec les énoncés à venir que pourraient produire ses destinataires ». Contrairement à ce que pourrait faire croire la proximité linguistique des termes « dialogue » et « dialogisme » quant à leur lien sémantique, leur signification est différente : le dialogue propose un discours à deux voix distinctes alors que le dialogisme dévoile la présence d'une voix incluant plusieurs voix qui demeurent autonomes.

Le but de ce projet de colloque est alors double : déterminer la place du dialogisme dans la fonction juridictionnelle (quelle voix existe dans celle du juge ? Celle des autres juges ? De la doctrine ? De la société civile ? Du pouvoir politique ? etc.), puis de comprendre et d'analyser les défis anciens et contemporains de la fonction juridictionnelle à la lumière du dialogisme (démocratique, numérique ou encore celui de la traduction).

En s'inscrivant au sein de l'axe 3 du laboratoire, ce projet, profondément interdisciplinaire, et qui pourrait se dérouler sur deux ans, entend proposer une nouvelle lecture du discours du juge en conviant des linguistes, des sociologues et des publicistes tout confondu afin de réfléchir collectivement aux apports du concept de dialogisme pour l'étude de la fonction juridictionnelle.



INSCRIPTION OBLIGATOIRE (GRATUITE) SUR IRENEE.UNIV-LORRAINE.FR



▲ LE PASSE SANITAIRE EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER AU COLLOQUE : UN CONTRÔLE SERA EFFECTUÉ DÈS L'ENTRÉE DE L'AMPHITHÉÂTRE.

Contact : irenee-contact@univ-lorraine.fr

21
& 22
OCT.
2021



COLLOQUE INTERNATIONAL ET INTERDISCIPLINAIRE

DIALOGISME ET FONCTION JURIDICTIONNELLE

Sous la direction scientifique de
Marie ROTA et Johanna NOËL, Maîtresses de conférences en droit public,
Université de Lorraine / IRENEE

AMPHI AR06 - FACULTÉ DSEG DE NANCY, 13 PLACE CARNOT 54000 NANCY
INSCRIPTION OBLIGATOIRE (GRATUITE) SUR IRENEE.UNIV-LORRAINE.FR

LE PASSE SANITAIRE EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER AU COLLOQUE : UN CONTRÔLE SERA EFFECTUÉ DÈS L'ENTRÉE DE L'AMPHITHÉÂTRE.

